



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SEGPA

Question écrite n° 30278

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les statistiques d'admission en sections d'enseignement général et professionnel adapté. Les SEGPA accueillent des élèves présentant d'importantes lacunes dans l'acquisition des notions fondamentales définies dans le socle commun des connaissances et des compétences. L'accès à ces sections spécialisées s'opère généralement suite à l'identification des difficultés d'un élève par les enseignants au cours de sa scolarité en école élémentaire. Certains enfants présentant un handicap sont orientés en SEGPA par les maisons départementales des personnes handicapées, relevant des conseils généraux, lorsque leurs compétences scolaires et leurs aptitudes sociales leur permettent de suivre de tels enseignements. Cependant, il semble que ces élèves ne soient pas comptabilisés dans le nombre d'admissions par les services académiques. Ainsi, au collège du Haut-de-Penoy à Vandoeuvre-lès-Nancy sur sa circonscription, 11 entrées en SEGPA sont prévues à l'heure actuelle pour la prochaine rentrée mais seulement 6 sont pris en compte dans les effectifs. Ce maniement des chiffres est particulièrement choquant puisqu'il justifie la suppression de postes et la fermeture de ces sections spécialisées comme dans l'établissement précité. Les élèves en difficulté se voient ainsi progressivement ramenés dans le giron du collège unique et privés de l'accompagnement adapté nécessaire à la poursuite de leur scolarité dans de bonnes conditions. Il lui demande ainsi son appréciation sur cette situation, ainsi que les intentions du Gouvernement pour éviter les fermetures injustifiées de SEGPA reposant sur de telles pratiques.

Texte de la réponse

La répartition des moyens de l'enseignement scolaire public du second degré au sein de chaque académie relève des autorités académiques, qui s'attachent naturellement à assurer la plus grande équité au profit de la réussite des élèves. La situation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de l'académie de Nancy-Metz est à corréliser avec la baisse des effectifs des élèves de SEGPA dans cette académie. Pour la rentrée scolaire 2013, la prévision d'effectifs dans l'académie de Nancy-Metz est de -0,2 % par rapport à 2012 et de -8,2 % pour les SEGPA. Ainsi, il est prévu 51 élèves pour la SEGPA du collège Haut-de-Penoy de Vandoeuvre-lès-Nancy et 42 élèves pour celle du collège Georges Chepfer de Villers-lès-Nancy. Il peut être précisé, qu'après les inscriptions, à la date du 10 juillet 2013, les effectifs de 6e de la SEGPA « Haut-de-Penoy » seront de 9 élèves, y compris les élèves ayant fait l'objet d'une notification de la part de la maison départementale des personnes handicapées. La SEGPA du collège Haut-de-Penoy à Vandoeuvre-lès-Nancy ne fait pas l'objet d'une suppression à la rentrée scolaire 2013. Au demeurant, une réflexion à moyen terme est en cours, sur la mise en réseaux des champs pédagogiques dans le cadre du plan « collèges nouvelles générations » d'évolution du réseau des collèges conduit par le conseil général de Meurthe-et-Moselle. Cette réflexion prend en compte l'évolution structurelle à la baisse des effectifs de SEGPA. Les élèves jadis orientés en SEGPA sont plus fréquemment accueillis, selon leur profil et leurs besoins, en 6e ou en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). La population scolaire des SEGPA diminue au fur et à mesure du développement des ULIS depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ainsi, dans le département de la Meurthe-et-Moselle, le nombre d'ULIS était de 4

en 2005 et sera de 25 à la rentrée prochaine. Le nombre d'élèves de l'académie scolarisés en ULIS à la rentrée dernière correspond environ à l'effectif de 14 divisions de SEGPA. A moyen terme, une seule SEGPA sera nécessaire sur le secteur précité. Le réseau académique des SEGPA a peu évolué depuis sa mise en place il y a une cinquantaine d'années, alors sous la forme des sections d'éducation spécialisées. Enfin, il doit être noté que le taux d'encadrement, mesuré par le nombre d'élèves par division (E/D), des SEGPA de l'académie de Nancy-Metz s'est amélioré ces dernières années en passant de 13,1 en 2005 à 12 en 2012. Il est plus favorable que le taux d'encadrement national qui est de 13,6 élèves par division. Dans l'actuel contexte académique de reconstruction et des lourdes restructurations des collèges, dont les deux collèges précités, l'évolution tant globale que locale des SEGPA est un élément pris en considération. La direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle poursuit un dialogue avec le Conseil général, dans le cadre notamment de réunions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30278

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6584

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 225